



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 71 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

De grandes tendances étroitement liées – politiques, économiques et sociales – influent à long terme sur la sécurité mondiale. Du fait des problèmes de sécurité qui se posent actuellement dans le monde, le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies travaillent dans des conditions périlleuses.

Dans le cadre de leurs activités, qu'il s'agisse de secours humanitaires, de pérennisation de la paix, de défense des droits de la personne ou de promotion du progrès social et économique, le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires sont exposés à toutes sortes de menaces (conflits armés, criminalité, troubles civils et extrémisme violent, mais aussi épidémies de maladies infectieuses et catastrophes naturelles). Ils restent à l'œuvre dans des lieux de plus en plus dangereux pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin.

Le présent rapport donne un aperçu des conditions de sécurité à l'échelle mondiale et de leur incidence sur la sûreté et la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies, les interventions de l'Organisation et l'action menée par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, sous la direction du Département de la sûreté et de la sécurité, en vue de surmonter les difficultés liées à la gestion du dispositif de sécurité et de répondre aux besoins dans ce domaine de sorte que les Nations Unies puissent mener leurs activités dans le monde entier. Il comporte également des observations et recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/137, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. Elle l'a prié également de faire figurer dans ce rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, stratégies et initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période de 18 mois allant de janvier 2018 à juin 2019. Il donne une vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de sécurité, des risques et menaces associés auxquels doit faire face le personnel des Nations Unies¹, des interventions menées par l'Organisation et des problèmes de sécurité auxquelles celle-ci se heurte. On trouvera à la fin du rapport des observations et des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

II. Menaces pesant sur la sécurité du personnel des Nations Unies

A. Situation mondiale en matière de sécurité

3. De grandes tendances étroitement liées influent à long terme sur la sécurité mondiale : clivages régionaux et politiques de plus en plus marqués, inégalités économiques et sociales, montée du nationalisme, du populisme et de la xénophobie, migration de masse, changements climatiques, insécurité alimentaire, épidémies de maladies infectieuses, cybersécurité et nouvelles technologies. Par ailleurs, l'exclusion politique et sociale alimente la violence à travers le monde.

4. En 2018 et au cours du premier semestre de 2019, on n'a observé aucun signe d'amélioration des perspectives mondiales en matière de sécurité. Les crises politiques prolongées, les conflits armés, les troubles civils, l'extrémisme violent, les violations des droits de la personne et le non-respect du droit international, les situations d'urgence sanitaire publique de grande ampleur et la multiplication des catastrophes naturelles constituent des dangers permanents. Ainsi, un nombre croissant de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, de stabilité et, plus que jamais, d'un appui leur permettant de contribuer à l'action mondiale menée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

5. Trois éléments interdépendants influent tout particulièrement sur la sécurité mondiale : les acteurs armés non étatiques, les changements climatiques et les innovations technologiques. Premièrement, il est désormais bien établi que les acteurs armés non étatiques, tels que les milices locales, les groupes armés transfrontières, les organisations criminelles et les cellules ou groupes extrémistes violents internationaux ou locaux, ont un effet durable sur la nature et la gravité des menaces qui pèsent sur la sécurité. Des groupes extrémistes locaux, associés à des organisations extrémistes internationales violentes dont ils s'inspirent parfois,

¹ Aux fins du présent rapport, on entend par « personnel des Nations Unies » tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, à savoir le personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé à titre individuel dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres agents sous contrat direct avec un organisme des Nations Unies. Sont exclus les membres des contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent.

attaquent sans discernement les foules et les minorités et constituent à présent un problème de sécurité grave à travers le monde. Le cyberspace donne aux groupes nationalistes et autres organisations extrémistes la possibilité de promouvoir la violence presque partout. En 2018, de nouvelles attaques sporadiques d'extrémistes violents ont eu lieu en Europe. Le terrorisme et l'extrémisme violent ont continué de frapper lourdement l'Afrique, notamment dans des pays du Sahel et en Somalie, et les menaces contre la sécurité ont même augmenté dans certaines zones. En 2019, la région de l'Asie et du Pacifique a été le théâtre d'une des pires attaques menées par des acteurs armés non étatiques.

6. Deuxièmement, des conditions climatiques extrêmes, des catastrophes naturelles et des épidémies de maladies infectieuses ont eu des conséquences humanitaires désastreuses dans des pays de différentes régions, entraînant notamment des déplacements de populations. Au cours de la période considérée, le cyclone Idai a frappé le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, des séismes et un tsunami ont frappé l'Indonésie et l'Inde a connu de très graves inondations. Plus de 4 millions de personnes ont été touchées par ces phénomènes. D'ici à 2030, 100 millions de personnes supplémentaires risquent de se trouver en situation d'extrême pauvreté en raison des changements climatiques², ce qui exacerbera probablement les tensions politiques et économiques. On a recensé plus de 2 600 cas confirmés de maladie à virus Ebola, y compris plus de 1 800 décès en République démocratique du Congo, dans certaines régions des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Ces faits ont créé de nouveaux besoins en ce qui concerne les secours d'urgence et l'aide humanitaire fournis par les Nations Unies aux populations touchées.

7. Troisièmement, les technologies d'avant-garde favorisent la connectivité au niveau mondial et contribuent à améliorer les conditions de vie, mais elles ont aussi fait apparaître de nouvelles menaces à la sécurité. Elles mettent à disposition des outils qui sont utilisés non seulement pour promouvoir des idéologies extrémistes mais également pour commettre des crimes. En outre, elles ont des effets sur le marché du travail classique et risquent donc d'exacerber les tensions sociales et économiques.

8. Le nombre de conflits armés a augmenté, passant de 48 en 2016 à 69 en 2018³. À la fin du premier semestre de 2019, près de 132 millions de personnes dans 42 pays avaient besoin d'une aide humanitaire, ce qui constitue une augmentation brutale par rapport aux chiffres sur 12 mois des années précédentes (133 millions en 2018, 128 millions en 2017 et 74 millions en 2010)⁴. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde est, lui, passé de 68 millions en 2017 à 70,8 millions en 2018⁵.

9. Du fait des problèmes de sécurité qui se posent actuellement dans le monde, les agents humanitaires et le personnel des Nations Unies travaillent dans un environnement de plus en plus dangereux. Par exemple, en 2018, on a recensé 388 attaques contre les établissements et le personnel de santé⁶ contre 322 en 2017⁷.

² Hallegatte, Stephane, Mook Bangalore, Laura Bonzanigo, Marianne Fay, Tamaro Kane, Ulf Narloch, Julie Rozenberg, David Treguer et Adrien Vogt-Schilb. *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty*. Climate Change and Development Series. Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2016.

³ Annyssa Bellal, dir., *The War report: armed conflicts in 2018*. Genève, Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, 2018.

⁴ Development Initiatives, « Global humanitarian assistance report 2012 ».

⁵ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019 », 2018.

⁶ Selon l'Organisation mondiale de la Santé, par « attaque contre les établissements et le personnel de santé », on entend tout acte de violence verbale ou physique, tout acte d'obstruction ou menace de violence qui nuit à la disponibilité et à la prestation de services de santé curatifs et/ou préventifs dans des situations d'urgence et à l'accès à ces services.

⁷ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Attacks on Health Care 2018 Dashboard ». Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.who.int/hac/techguidance/attacks_on_health_care_q_a/en/.

Les attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires en période de conflit armé dénotent un mépris généralisé du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les agents humanitaires restent exposés à des risques considérables tels qu'actes de harcèlement et d'intimidation, actes criminels et agressions directes ou indirectes.

10. Dans un contexte mondial complexe, on a assisté à une multiplication des demandes d'appui à la gestion des mesures de sécurité visant à permettre aux organismes des Nations Unies de rester sur le terrain et d'exécuter avec efficacité les activités dont ils sont chargés dans des zones à haut risque. Le nombre d'opérations menées dans des zones considérées comme « à haut risque » n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années, et est passé de 125 en 2017 à 136 en 2018. Le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires risquent chaque jour leur vie et leur bien-être pour mener des activités dans les domaines de l'action humanitaire, de la paix, du développement et des droits de la personne.

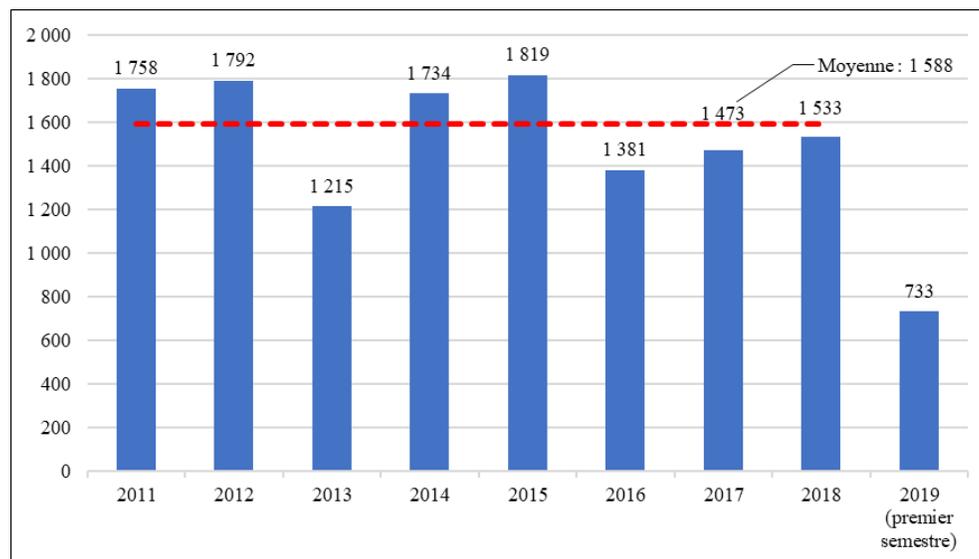
B. Atteintes à la sécurité touchant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies⁸

1. Types d'atteintes et conséquences pour le personnel des Nations Unies

11. Au total, les atteintes à la sécurité et à la sûreté ont touché 1 533 membres du personnel des Nations Unies en 2018, contre 1 473 en 2017. Le nombre d'atteintes recensées en 2018 est plus élevé que celui de l'année précédente, mais inférieur au nombre moyen de membres du personnel touchés chaque année entre 2011 et 2018 (1 588) (voir fig. I).

Figure I

Membres du personnel des Nations Unies touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité

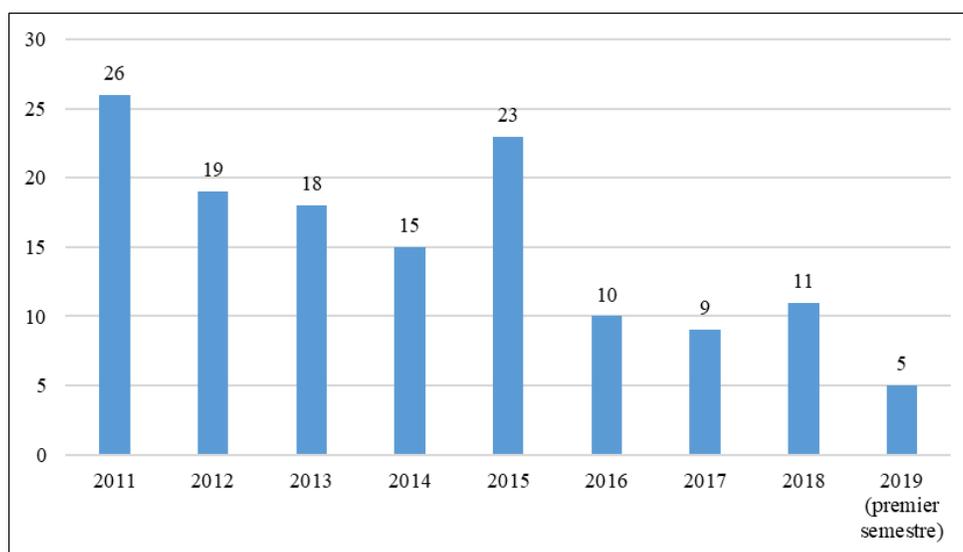


⁸ Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies couvre tous les organismes du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations internationales qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU à des fins de sécurité.

12. En 2018, 11 membres du personnel civil des Nations Unies ont perdu la vie en conséquence d'actes de violence, contre 9 en 2017 (voir fig. II). Cinq membres du personnel des Nations Unies sont morts dans des actes de violence au cours du premier semestre de 2019, autant qu'au premier semestre de 2018. Ces décès sont survenus en Afghanistan, au Bangladesh, à Djibouti, en Éthiopie, en Haïti, au Lesotho, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan. Depuis 2015, pas une année ne s'est écoulée sans que des membres du personnel ne soient tués dans des actes de violence en Somalie. Au total, le nombre de décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des actes de violence est cependant resté à peu près stable au cours des trois dernières années et on observe une tendance à la baisse depuis 2011 (voir fig. II). Pendant la même période, les organismes des Nations Unies ont intensifié leurs activités dans divers contextes aux conditions de sécurité complexes. En 2018, 67 membres du personnel des Nations Unies ont été blessés dans des actes de violence, contre 111 en 2017.

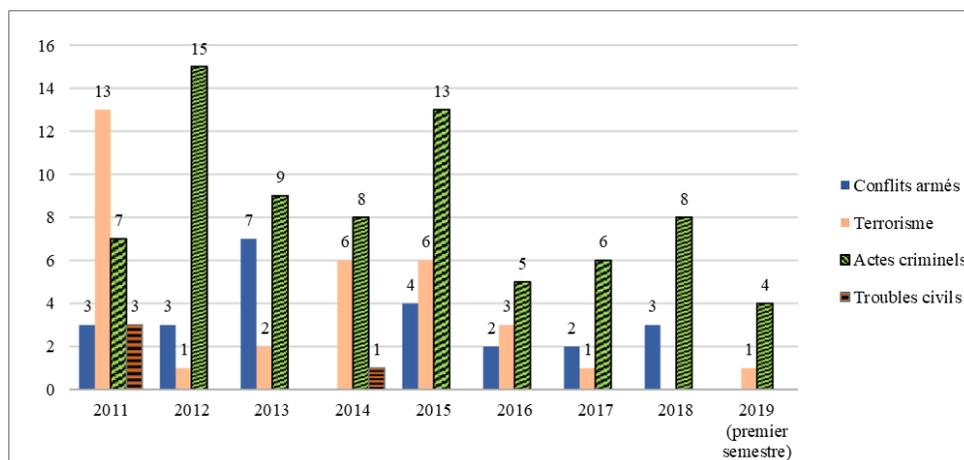
Figure II

Décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des actes de violence



13. En 2018, 8 des 11 décès survenus en conséquence d'actes de violence étaient dus à des actes criminels et 3 à un conflit armé (voir fig. III et annexe III). Entre janvier et juin 2019, quatre autres membres du personnel sont morts du fait d'actes criminels et un autre à la suite d'une attaque terroriste. Depuis 2012, les actes criminels sont la première cause de mort violente de membres du personnel des Nations Unies, représentant plus de 54 % des décès survenus entre 2011 et 2018, soit en moyenne neuf décès de membres du personnel chaque année.

Figure III
Décès de membres du personnel des Nations Unies, par type de menace



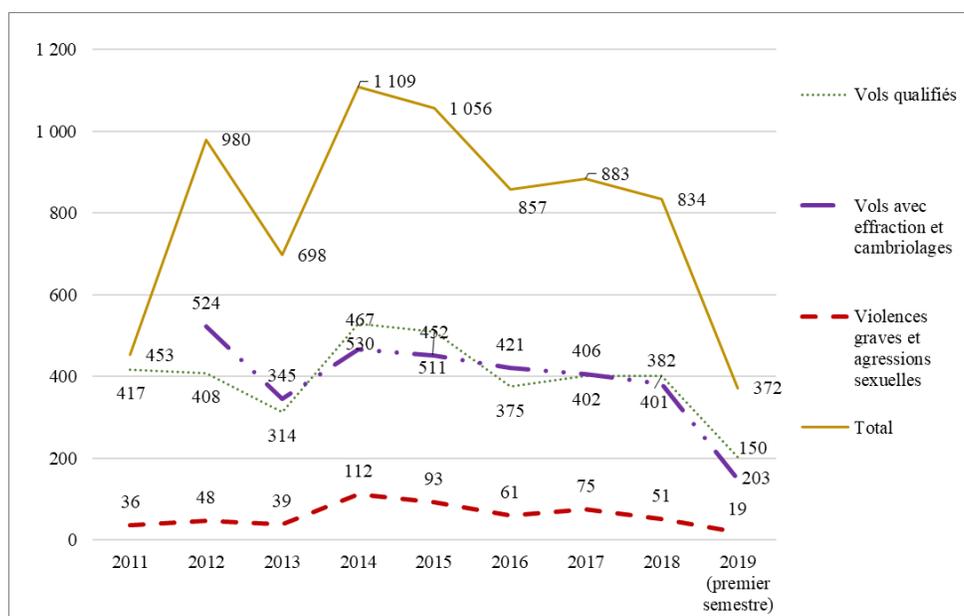
14. En 2018, comme en 2017, 23 attaques ont été dirigées contre les locaux des Nations Unies. Le nombre d'attaques visant des véhicules officiels des Nations Unies a augmenté, passant de 51 en 2017 à 89 en 2018 (voir annexe II). En mai 2019, dans le bassin du lac Tchad, quatre soldats et un journaliste ont été tués lorsqu'un engin explosif improvisé placé en bord de route a explosé au passage d'un véhicule des Nations Unies.

15. Au cours des dernières années, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a beaucoup investi dans le matériel et dans les mesures de gestion de la sécurité (installations durcies, abris, véhicules blindés, cadre stratégique amélioré, et activités de formation et de coordination menées avec les gouvernements hôtes). Ces mesures ont entraîné une hausse considérable des dépenses relatives à la sécurité, mais ont contribué à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant dans des conditions dangereuses.

Criminalité

16. Sur les 1 533 membres du personnel touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité en 2018, 834 (environ 54 %) ont été victimes d'un acte criminel – vol qualifié, vol avec effraction, cambriolage, violences graves ou agression sexuelle (voir fig. IV et annexe III). Ce chiffre est inférieur aux 883 incidents enregistrés en 2017. En 2018, 378 membres du personnel des Nations Unies touchés par un acte criminel (soit environ 45 %) avaient été recrutés sur le plan local et 456 sur le plan international.

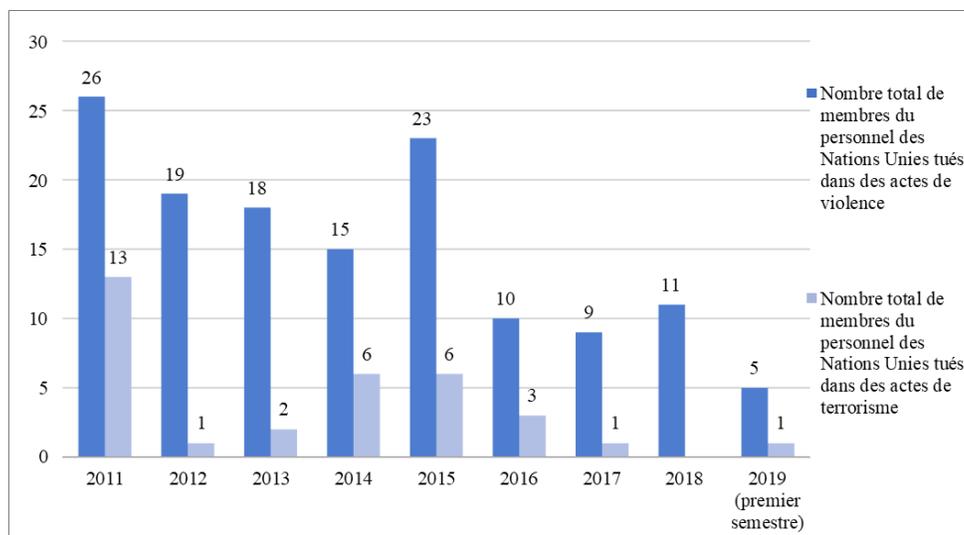
Figure IV
Membres du personnel des Nations Unies victimes d'actes criminels,
par type d'acte



Terrorisme

17. On remarquera qu'aucun décès de membres du personnel des Nations Unies survenu en 2018 n'est imputable au terrorisme, ce qui n'était pas arrivé depuis 2010. Après les attentats d'Abuja en 2011, le nombre de décès dus à des actes de terrorisme a nettement baissé pendant une longue période (voir fig. V). Un membre du personnel local a cependant été tué par des éléments terroristes le 31 mai 2019 en Somalie. Le 2 janvier 2019, des membres des Chabab ont procédé à au moins sept tirs de mortier en direction du complexe du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, blessant deux membres du personnel des Nations Unies et un sous-traitant.

Figure V
Décès de membres du personnel des Nations Unies dus au terrorisme

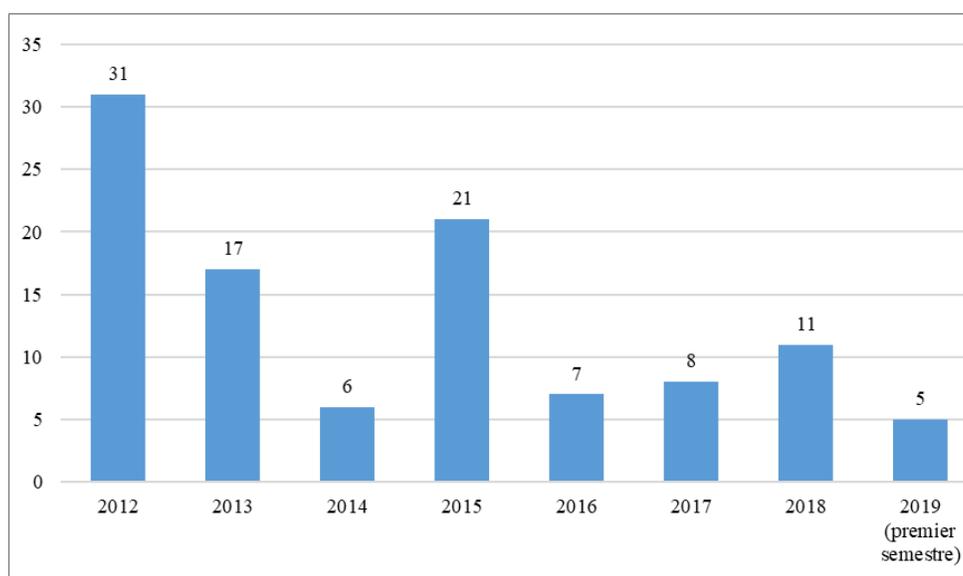


Enlèvements

18. En 2018, 11 membres du personnel des Nations Unies (neuf hommes et deux femmes) ont été enlevés (voir fig. VI et annexe III), contre 8 en 2017. Comme par le passé, une majorité des membres du personnel enlevés (huit) avaient été recrutés sur le plan local. La plupart des enlèvements (neuf) ont eu lieu dans deux pays : en Afghanistan (cinq) et en République démocratique du Congo (quatre). Malheureusement, un membre du personnel a été tué par ses ravisseurs en Afghanistan ; les autres membres du personnel des Nations Unies enlevés ont tous été libérés sains et saufs. Dans six cas, les enlèvements se sont transformés en prise d'otages nécessitant l'intervention cruciale du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En 2018, le nombre de membres du personnel enlevés était inférieur à la moyenne de 15 enlèvements enregistrée ces huit dernières années, mais il ne cesse d'augmenter depuis trois ans. Au cours du premier semestre de 2019, cinq membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés.

19. L'ONU et les organisations apparentées s'emploient ensemble à revoir le contenu de la formation à la gestion des situations de prise d'otages afin d'y intégrer les enseignements à retenir et de nouvelles analyses de ce type de situations. Il est prévu de lancer, avant la fin de 2019, un cours actualisé sur les situations de prise d'otages, à l'intention des membres du personnel des Nations Unies spécialisés dans la sécurité.

Figure VI
Enlèvements de membres du personnel des Nations Unies



Atteintes à la sûreté et accidents de la route

20. En 2018, 20 membres du personnel des Nations Unies sont morts en conséquence d'atteintes à la sûreté, un chiffre en nette hausse par rapport aux 13 décès survenus dans le même contexte en 2017. Au cours du premier semestre de 2019, 29 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie du fait d'atteintes à la sûreté ; 21 d'entre eux ont péri le 10 mars dans l'accident d'un avion de la compagnie Ethiopian Airlines en provenance d'Addis-Abeba qui s'est écrasé peu après le décollage ; les huit autres membres sont morts dans des accidents de la route. En 2018 également, 114 membres du personnel ont été blessés à la suite d'atteintes à la sûreté,

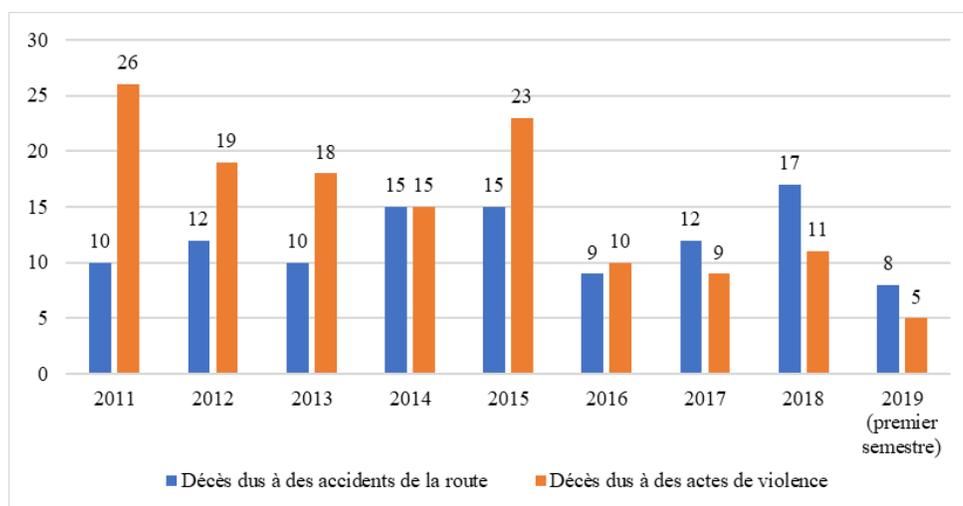
contre 111 en 2017 et 93 en 2016 (voir annexe I), dont une majorité dans le cadre d'accidents de la route (voir annexe III et fig. VII).

21. En 2018, pour la deuxième année consécutive, les accidents de la route ont fait plus de victimes (17 morts et 112 blessés) que les actes de violence (11 morts et 67 blessés). En outre, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2019, selon les informations communiquées, 37 personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies ont été tuées et 260 blessées dans des accidents mettant en cause des véhicules des Nations Unies. Si, depuis 2011, le nombre de décès de membres du personnel dus à des actes de violence est en baisse (16 décès par an en moyenne), le nombre de décès dus à des accidents de la route, lui, n'a cessé d'augmenter (12 décès par an en moyenne). En 2018, 17 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie dans de tels accidents.

22. En février 2019, l'ONU a lancé sa Stratégie de sécurité routière à New York et à Genève et l'a mise en œuvre sur le terrain. Par ailleurs, le Département de la sûreté et de la sécurité a créé en 2019 son premier groupe de la sécurité routière, qui est financé au moyen des ressources existantes.

Figure VII

Décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des accidents de la route au regard du nombre de ceux morts dans des actes de violence



Intimidation et harcèlement

23. Le nombre d'actes d'intimidation et de harcèlement visant des membres du personnel des Nations Unies est passé de 316 en 2017 à 391 en 2018. Ce dernier chiffre est proche du nombre le plus élevé (405), enregistré en 2015, pour de tels incidents, et donc bien supérieur à la moyenne de 278 enregistrée ces 10 dernières années (voir annexe I).

Arrestations et détention de membres du personnel des Nations Unies

24. En 2018, 85 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou placés en détention par les autorités nationales, contre 63 en 2017 (voir annexe I), ce qui représente une augmentation importante (environ 35 %). La plupart des arrestations ont eu lieu au Soudan du Sud (19) et au Soudan (11) et étaient en grande partie liées à des infractions à la législation nationale concernant entre autres la circulation routière, la fraude et la violence domestique. Dans 10 cas, les autorités nationales

n'ont donné aucune explication au sujet des arrestations. Au cours du premier semestre de 2019, 36 membres du personnel ont été arrêtés ou placés en détention. Actuellement, 20 membres du personnel des Nations Unies sont toujours en détention dans le monde.

Atteintes à la sécurité fondées sur le sexe

25. Les femmes, qui forment environ 40 % du personnel des Nations Unies sur le terrain, représentaient en 2018 31 % des membres du personnel touchés par des atteintes à la sécurité et à la sûreté (voir annexe III). Les membres du personnel des Nations Unies (hommes et femmes) ont subi nettement moins d'agressions sexuelles en 2018 (10 cas) qu'en 2017 (28 cas). Le chiffre de 2018 correspond à la moyenne annuelle de 10 cas signalés entre 2013 et 2016. Au cours du premier semestre de 2019, cinq cas ont été signalés. En 2018, la majorité des membres du personnel victimes d'agression sexuelle étaient des femmes (80 %).

26. En ce qui concerne les cas d'agression sexuelle, les organismes des Nations Unies s'efforcent de rendre plus efficaces les mesures de prévention, d'intervention et de prise en charge, notamment au moyen d'activités de formation et de sensibilisation, de l'élaboration d'un plan directeur interne et d'orientations en vue de la mise en place de capacités locales d'intervention en cas d'atteintes à la sécurité fondées sur le sexe.

2. Sécurité des membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local

27. En 2018, le personnel recruté sur le plan local représentait environ 53 % des membres du personnel des Nations Unies ayant été victimes d'un accident ou d'une attaque et 56 % des membres du personnel tués à la suite d'actes de violence. Le fait que le personnel local soit plus nombreux que le personnel international sur le terrain explique que le premier soit plus touché que le second. Toutefois, les deux chiffres ont baissé de façon notable par rapport à l'année précédente (de 65 % et 67 % respectivement). En 2018, le personnel recruté sur le plan local a été plus touché que le personnel recruté sur le plan international par des incidents liés à la sécurité, des agressions sexuelles, des violences graves et des enlèvements. Le personnel international a subi davantage de cambriolages et de violations de domicile, de vols et d'actes d'intimidation et de harcèlement. Le 1^{er} janvier 2019, l'Organisation des Nations Unies a adopté une politique de sécurité à l'échelle du système s'appliquant au personnel recruté sur le plan local, qui définit les principes et approches concernant la sécurité de cette catégorie de personnel.

3. Incidence des conditions de sécurité mondiales sur les programmes des Nations Unies

28. Au cours de la période considérée, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a permis de mettre en place des programmes de développement dans 170 pays et territoires, des programmes relatifs aux droits de la personne dans 77 pays, des opérations de paix dans plus de 35 pays et territoires et des opérations humanitaires dans plus de 30 pays et territoires. En raison de l'augmentation des besoins en matière de sécurité, le nombre de déploiements d'urgence de professionnels de la sécurité est passé de 74 en 2017 et 50 en 2016 à 89 en 2018. Au total, les spécialistes de la sécurité mobilisables en renfort ont été déployés pendant 8 780 jours en 2018, soit en moyenne 99 jours par mission, dans 30 pays. Au début du mois de septembre 2019, 88 déploiements d'urgence avaient eu lieu, ce qui indique que le nombre de déploiements de cette année sera supérieur à celui de 2018.

29. Le Département de la sûreté et de la sécurité, de concert avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a fourni un appui considérable pour répondre

à la demande croissante en matière de gestion de la sécurité et permettre aux programmes des Nations Unies de mener leurs opérations dans des zones où les conditions de sécurité sont extrêmement complexes et les risques élevés, notamment en Afghanistan, en Libye, au Nigéria, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen. En outre, l'appui en matière de sécurité a été un élément clef des programmes menés par les Nations Unies dans les zones touchées par le virus Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les zones frappées par des catastrophes naturelles en Indonésie, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Le Département a aussi fourni un appui en matière de sécurité dans le cadre des efforts de pérennisation de la paix de l'ONU au Burkina Faso, en Colombie et dans la région du bassin du lac Tchad, entre autres.

30. Le Département de la sûreté et de la sécurité a jusqu'ici réussi à répondre à l'augmentation des demandes et à faire face aux crises grâce à son efficacité et à sa souplesse, mais la charge de travail croissante à laquelle il fait face dépasse largement les capacités dont il dispose et il ne sera pas en mesure de maintenir ce rythme indéfiniment.

C. Atteintes à la sécurité touchant le personnel humanitaire d'organisations non gouvernementales et d'autres membres du personnel

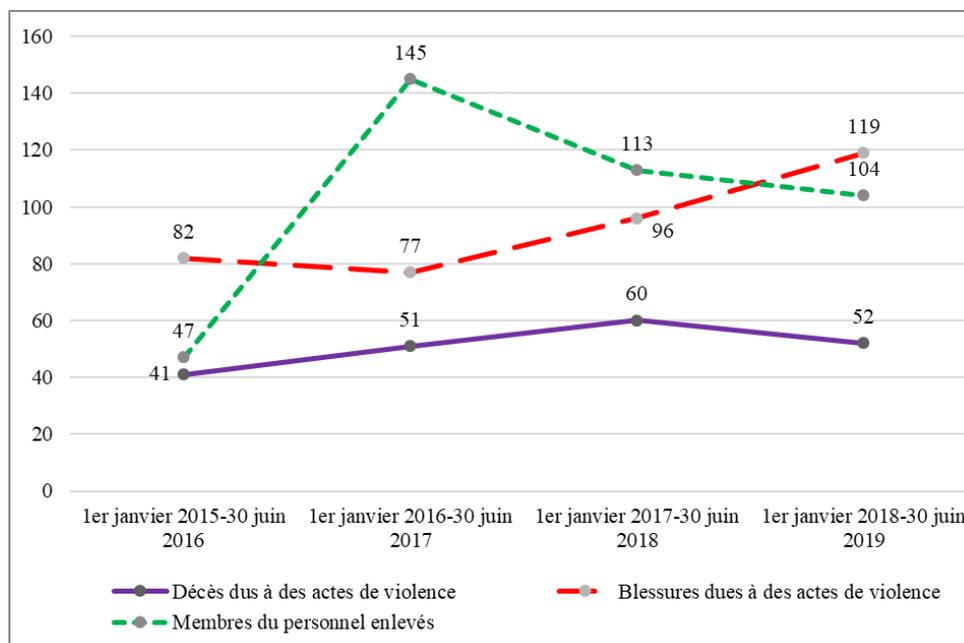
31. Dans les zones où les conditions de sécurité sont les plus complexes, le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales, le personnel régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les soldats de la paix travaillent main dans la main avec le personnel de l'ONU.

1. Incidences des menaces pesant sur la sécurité du personnel humanitaire des organisations non gouvernementales

32. En 2018, d'après les informations reçues par le Département, 32 membres du personnel d'organisations non gouvernementales travaillant en étroite coopération avec l'ONU ont été tués et 69 ont été blessés en conséquence d'actes de violence, tandis que 61 ont été enlevés (voir fig. VIII et annexe IV), soit moins qu'en 2017, où 42 avaient été tués, 62 blessés et 84 enlevés. Au cours des six premiers mois de 2019, 20 membres du personnel d'organisations non gouvernementales jouant le rôle de partenaires d'exécution ont été tués, 50 blessés et 43 enlevés. En 2018, le nombre d'attaques signalées contre des véhicules d'organisations non gouvernementales est tombé à 72, contre 114 en 2017.

33. Comme les années précédentes, les organisations non gouvernementales et les partenaires d'exécution ont communiqué au Département de la sûreté et de la sécurité, de manière spontanée, les cas d'atteintes à la sécurité qui avaient été signalés. Cependant, ces données sont probablement incomplètes et ne peuvent être vérifiées ou comparées avec celles figurant dans les bases de données existantes, en raison de différences en ce qui concerne la terminologie utilisée et la méthode de collecte des données.

Figure VIII
Atteintes à la sécurité signalées au Département de la sûreté et de la sécurité dont ont été victimes des membres du personnel de partenaires d'exécution non gouvernementaux



2. Atteintes à la sécurité touchant le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient recruté sur le plan régional

34. Fort d'un effectif de plus de 31 000 agents répartis dans cinq zones d'intervention, l'UNRWA fournit une aide humanitaire sous différentes formes à environ 5 millions de réfugiés de Palestine⁹. En 2018, un membre du personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional a été tué et six ont été blessés en conséquence d'actes de violence, soit une augmentation par rapport à l'année 2017, où il y avait eu cinq blessés et aucun décès (voir annexe V). Deux membres du personnel de l'UNRWA recrutés sur le plan régional ont perdu la vie lors d'atteintes à la sécurité en 2018, alors qu'aucun décès de cette nature n'avait été à déplorer en 2017. L'UNRWA améliore ses capacités techniques, ses pratiques et ses procédures d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité concernant son personnel recruté sur le plan régional. En conséquence, le nombre d'incidents en matière de sécurité enregistrés par l'Office, notamment les vols, les actes de vandalisme et les intrusions dans les locaux de l'UNRWA, a fortement augmenté. Au cours des six premiers mois de 2019, les actes de violence ont fait un blessé parmi le personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional, mais aucun mort.

⁹ Les données relatives à l'UNRWA se fondent sur les atteintes à la sécurité recensées dans le système de gestion des informations relatives à la sécurité de l'Office. Le personnel régional de l'UNRWA n'est pas couvert par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

3. Comparaison avec les atteintes à la sécurité touchant les soldats de la paix¹⁰

35. Le nombre de victimes d'actes de violence parmi le personnel militaire de maintien de la paix a diminué de plus de moitié, passant de 59 en 2017 à 27 en 2018. Les principales menaces qui pèsent sur la sécurité dans les opérations de maintien de la paix viennent des groupes armés, des extrémistes et des bandes criminelles organisées. Dans 14 opérations de maintien de la paix, des membres du personnel militaire ont été exposés à des tirs d'artillerie, de mortier, de roquettes ou d'armes légères, à divers types d'engins explosifs improvisés et à des attaques complexes. Le 20 janvier 2019, 10 soldats de la paix tchadiens ont été tués lorsque des militants du nord du Mali ont attaqué une base de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le 15 novembre 2018, six soldats de la paix du Malawi et un soldat de la République-Unie de Tanzanie ont été tués au cours d'opérations menées contre un groupe armé au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo.

III. Renforcement du système de gestion de la sécurité

36. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, dirigé par le Département de la sûreté et de la sécurité, utilise les diverses initiatives décrites ci-après pour surmonter les difficultés inhérentes à la conduite d'opérations dans des situations extrêmement complexes et à la fourniture d'un appui à la gestion de la sécurité, afin que les programmes et activités prescrits par l'ONU puissent être menés à bien avec efficacité et en toute sécurité.

A. Renforcement des capacités de gestion des risques des responsables de la sécurité

1. Renforcement de l'appui aux agents habilités

37. En 2019, le Département a organisé six ateliers régionaux sur la gestion des crises et formé 113 agents habilités, qui sont les plus hauts fonctionnaires des Nations Unies chargés de la sécurité dans les zones placées sous leur responsabilité, avec la participation de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il vise à renforcer la capacité des agents habilités à prendre des décisions en matière de sécurité en améliorant leur compréhension des politiques de sécurité et en leur permettant de tirer des enseignements des problèmes fréquents.

38. Dans le but d'assurer la pérennité de cette formation, le Département a donné aux conseillers de l'ONU pour les questions de sécurité les moyens d'organiser à l'avenir des formations à la gestion des crises à l'intention des agents habilités, là où ils se trouvent. Le Département est en train de mettre à jour le manuel destiné aux agents habilités, qui contient des conseils pratiques complets sur la gestion de la sécurité et la prise de décisions y relatives. En 2018, 825 hauts fonctionnaires de l'ONU ayant un pouvoir décisionnel ont achevé la formation en ligne destinée aux équipes de coordination du dispositif de sécurité.

¹⁰ Aux fins du présent rapport, on entend par « soldat de la paix » les contingents et les membres des unités de police constituées, qui ne sont pas couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

2. Renforcement de la capacité décisionnelle en matière de sécurité

39. Le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes à l'échelle du système a contribué à l'élaboration d'une politique et d'une approche opérationnelle efficaces facilitant la prise de décisions éclairées sur les risques acceptables, qui permettent aux Nations Unies de mener des programmes et des opérations dans des environnements complexes et à haut risque. Il contribue à l'exécution d'activités essentielles prescrites par l'ONU dans les zones en conflit et sortant d'un conflit. Le Département fournit des conseils pour déterminer dans quels domaines il convient d'effectuer des évaluations de l'importance des programmes. Pendant la période considérée, l'ONU a procédé à 31 évaluations de ce type, dans 23 pays.

3. Devoir de protection

40. Depuis la création de l'Équipe spéciale pour le devoir de protection au sein du Comité de haut niveau sur la gestion, le système des Nations Unies s'efforce de mieux promouvoir le devoir de protection du personnel des Nations Unies. Le Comité a adopté des normes sur les conditions de travail et de vie du personnel déployé dans des environnements à haut risque et lancé des initiatives visant à améliorer la préparation et la formation avant le déploiement, à évaluer la disponibilité des soins de santé et à élaborer des mesures destinées au personnel recruté au niveau local. Le soutien psychosocial apporté aux fonctionnaires ayant assisté à des événements traumatisants et les nouvelles initiatives en matière de sécurité, telles que l'amélioration des communications en matière de sécurité et de l'accessibilité des avis aux voyageurs, ont également contribué aux efforts déployés par le système à cet égard.

B. Renforcement des stratégies de gestion des risques de sécurité

1. Perfectionnement des politiques de sûreté et de sécurité

41. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a renforcé le cadre réglementaire à l'appui de la gestion de la sécurité, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. En juin 2018, le Réseau a déclaré obsolète la version de 2006 du Manuel de sécurité des Nations Unies et approuvé le Manuel des politiques de sécurité comme étant la seule source valable de politiques et de directives relatives au système de gestion de la sécurité. Le Réseau a approuvé une nouvelle politique sur le suivi de la conformité, l'évaluation et les pratiques optimales, une autre sur les menaces et les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, des directives révisées sur la gestion des crises de sûreté et de sécurité, des directives sur la sécurité et la sûreté en mission, des directives sur l'expression de l'acceptation dans la gestion des risques de sécurité et une politique relative à la sécurité des vols commerciaux. Pour veiller à ce que les politiques et directives demeurent pertinentes et à jour, le Réseau effectue un examen technique permanent des directives du système de gestion de la sécurité et a commencé un examen de fond des orientations générales jugées prioritaires.

2. Amélioration de l'appréciation des situations et de l'analyse des menaces et des risques

42. L'analyse des menaces et des risques en matière de sécurité demeure indispensable pour mieux cerner la situation et se doter des capacités de prévention nécessaires pour protéger le personnel des Nations Unies. Pour renforcer encore les compétences des spécialistes de la sécurité des Nations Unies et la cohérence des analyses qu'ils réalisent, le Département a mis à jour et publié des directives sur les processus et pratiques d'analyse de la sécurité et a lancé, à l'intention des hauts

responsables, une formation complète sur les techniques d'analyse et d'alerte stratégiques mettant l'accent sur l'alerte rapide et l'étude des environnements instables. Le Département a également lancé un projet de cartographie numérique, par l'intermédiaire de la plateforme GeoHub, qui utilise des données ouvertes en vue d'améliorer les analyses de l'environnement de sécurité. Le projet est encore en phase d'essai auprès d'un nombre limité d'utilisateurs et son développement nécessiterait des investissements supplémentaires.

3. Recours efficace à des mesures de gestion des risques

43. Le Département de la sûreté et de la sécurité, en coopération avec les entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, continue de s'employer à renforcer la protection des locaux des Nations Unies et des manifestations spéciales dans le monde entier. Le déploiement d'agents des Services de sûreté et de sécurité du Département chargés de coordonner la fourniture de services spécialisés de sécurité a permis la tenue de 24 manifestations extérieures spéciales et autres conférences parrainées par des entités des Nations Unies dans des bureaux hors Siège dans 108 pays. Le Département a envoyé 180 personnes en renfort afin de permettre la tenue d'opérations sur le terrain grâce à la protection des locaux de l'ONU.

44. Le Département a fourni des conseils techniques sur la protection physique des bureaux et locaux de l'ONU (notamment les murs de protection, les contrôles d'accès, les installations des centres de contrôle des situations d'urgence, la protection contre les explosions, la protection aérienne et les locaux sécurisés). Il a également fourni une assistance technique sur 28 sites dans le cadre de projets de construction ou de rénovation, de renforcement de la sécurité, et d'amélioration du matériel et des procédures existants (Afghanistan, Algérie, Liban, Libye, Ouganda, République arabe syrienne, Somalie, Sri Lanka, Suisse et Yémen). Il a lancé une application mobile d'évaluation de la sécurité personnelle permettant à ses spécialistes de la sécurité de déterminer quelles sont les vulnérabilités propres à un lieu et de formuler des recommandations sur les mesures de gestion des risques de sécurité appropriées.

45. Il a assuré des services de protection rapprochée en coordonnant 375 opérations de protection complexes dans des environnements à haut risque et 4 202 opérations de protection rapprochée lors de voyages de hauts fonctionnaires (au cours de la dernière période considérée, les chiffres correspondants étaient respectivement de 369 et 2 209). Il s'est également efforcé de garantir l'application de normes élevées dans le cadre du recrutement, de la formation et du déploiement opérationnel du personnel des services de protection, au moyen de cours qui ont abouti à l'accréditation de 42 agents de protection rapprochée.

46. Pour garantir que les compagnies aériennes commerciales mondiales sélectionnées et utilisées dans le cadre des voyages du personnel des Nations Unies répondent aux normes internationales de sécurité les plus élevées, le Département coordonne ses informations en matière de sécurité avec 130 personnes référentes pour les questions relatives aux voyages en avion, se trouvant dans 24 lieux d'affectation, dans toutes les entités des Nations Unies. Il apporte un appui direct aux parties prenantes de l'ONU en répondant à plus de 40 000 demandes de renseignements concernant 5 140 exploitants aériens par l'intermédiaire de ses canaux de communication spécialisés et de son service d'assistance.

47. En coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications et d'autres partenaires des Nations Unies, le Département a lancé, début 2019, l'application mobile eTA (electronic travel advisory), un système électronique à l'intention des voyageurs qui permet aux membres du personnel des Nations Unies d'envoyer et de recevoir des communications relatives à la sécurité, d'accéder à des coordonnées d'urgence et de vérifier s'ils ont obtenu l'habilitation de sécurité

nécessaire à leur déplacement. L'application compte actuellement plus de 21 000 utilisateurs.

4. Formation

48. La formation en matière de sécurité demeure une mesure essentielle de gestion des risques de sécurité visant à prévenir et à atténuer les risques que peut courir le personnel. Le Département est en train de créer des programmes pédagogiques plus cohérents afin de promouvoir la sensibilisation et l'apprentissage du personnel en matière de sécurité dans tous les contextes opérationnels. En novembre 2018, il a lancé un nouveau cours de sensibilisation à la sécurité en ligne, intitulé BSAFE, que l'ensemble du personnel des Nations Unies doit avoir achevé au 30 juin 2019. Ce cours remplace celui intitulé « Basic and advanced security in the field » par un contenu mis à jour. Il est désormais à la disposition des partenaires, y compris les États Membres, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes. En juin 2019, 170 000 fonctionnaires et partenaires des Nations Unies avaient terminé le cours BSAFE.

49. Les organismes du système des Nations Unies veillent ensemble à la qualité constante des exposés et des cours sur la sécurité dispensés localement et en complément du BSAFE, afin d'assurer la continuité de la formation à la sécurité. Le système des Nations Unies est ainsi en train d'élaborer de nouvelles directives destinées au programme d'initiation à la sécurité, une séance d'information à laquelle tous les fonctionnaires des Nations Unies doivent assister lorsqu'ils sont recrutés ou se rendent dans un nouveau lieu. En ce qui concerne les lieux d'affectation à haut risque, le contenu du programme de formation sur la sécurité et la sûreté en mission est en train d'être mis à jour pour qu'il y soit davantage mis l'accent sur la prévention et les exercices pratiques. Le programme de formation demeure une mesure essentielle de gestion des risques liés à la sécurité pour le personnel des Nations Unies résidant ou se rendant dans des lieux à haut risque. En 2018, 13 464 membres du personnel et partenaires des Nations Unies ont suivi 571 cours sur la sécurité et la sûreté en mission dans 44 pays différents.

5. Mesures prises en cas de situation de crise

50. Les besoins de soutien psychosocial des membres du personnel de l'ONU ayant vécu des événements traumatisants a augmenté de façon exponentielle. Le Groupe de gestion du stress traumatique du Département, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, a conduit 10 329 séances de conseil et de formation en 2018, contre 8 519 en 2017. Il s'agissait notamment de fournir un soutien psychosocial au personnel touché par le crash de l'avion d'Ethiopian Airlines, les attentats terroristes à Sri Lanka, le cyclone au Mozambique, les troubles civils à Khartoum et l'attentat contre l'hôtel Dusit à Nairobi. Le Département a déployé des conseillers du Groupe dans huit missions de paix, dans lesquelles ils ont été chargés d'évaluer les besoins et de renforcer la résilience du personnel. Le Département a dispensé des formations sur la gestion du stress et les questions connexes à 6 298 fonctionnaires de l'ONU, dont 183 personnes formées à l'entraide dans diverses régions. L'appui psychosocial au personnel déployé dans des lieux d'affectation à haut risque ou dans des lieux d'affectation classés difficiles et à la suite d'événements traumatisants demeure un élément essentiel du devoir de protection de l'Organisation envers le personnel.

C. Réforme du Département de la sûreté et de la sécurité

51. L'Organisation s'efforce de s'adapter et de s'ajuster en permanence pour pouvoir répondre efficacement à l'évolution du contexte mondial de sécurité. Cette

année, une réorganisation interne a été effectuée, dans les limites des ressources existantes, en mettant davantage l'accent non seulement sur les politiques, la stratégie et le contrôle, mais aussi sur les services de sécurité spécialisés fournis aux opérations sur le terrain. L'objectif est de renforcer les processus opérationnels et d'améliorer la transparence en ce qui concerne l'obligation pour chaque département de rendre compte aux autres départements.

52. Pour appuyer le rôle des coordonnateurs résidents, conformément au programme de réforme des activités de développement de l'Organisation, le Département a publié des directives visant à mieux définir les pouvoirs et l'autorité dont jouissent les coordonnateurs résidents en tant que responsables désignés de la sécurité et en tant que responsables désignés par intérim.

53. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des ressources humaines lancée en 2017, le Département a mis l'accent sur la souplesse et l'efficacité de son personnel de sécurité intégré, qui comprend environ 7 000 agents de sûreté et de sécurité dans plus de 120 lieux d'affectation. En 2019, il a mené à bien son programme de réaffectations encadrées du personnel de sécurité intégré, rationalisé le recrutement et instauré des aménagements des modalités de travail favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

54. Une réponse efficace à des environnements de sécurité de plus en plus complexes exige un personnel de sécurité intégré, agile et diversifié. Le Département a encouragé l'acquisition de compétences pluridisciplinaires, la parité entre les sexes et la représentation géographique au sein du personnel de sécurité intégré du Secrétariat. Quelque 90 nationalités sont représentées parmi le personnel du Département, qui s'efforce actuellement d'améliorer encore la représentation géographique. Le Département a demandé à tous les États Membres ainsi qu'à des associations professionnelles du monde entier de l'aider à trouver des candidates qualifiées pouvant occuper des postes de responsable de la sécurité. La représentation des femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a augmenté de 2 % entre 2017 et 2019, témoignant des progrès récemment accomplis. En 2018, le Département a dispensé une formation sur l'égalité des genres à 250 fonctionnaires de rang intermédiaire.

D. Mise en place de collaborations

1. Renforcement de la collaboration en matière de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes

55. Les gouvernements hôtes conservent la responsabilité principale de la protection du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies. Une collaboration et un dialogue efficaces avec les gouvernements hôtes demeurent essentiels à la gestion du dispositif de sécurité des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'entretient régulièrement avec les autorités de ces pays afin de mettre en place une collaboration étroite fondée sur l'échange d'informations relatives à la situation et d'analyses des menaces et des risques, la coordination des mesures de prévention et de réduction des risques et la gestion des problèmes de sécurité. Au cours de la période considérée, il a rencontré les autorités de 17 États Membres pour discuter de questions de sécurité.

56. Le Département collabore étroitement avec les autorités des pays hôtes concernés pour assurer la sécurité du Siège, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux. Il a maintenu une coordination étroite avec les gouvernements hôtes afin d'assurer la protection des installations des Nations Unies

et la sécurité des manifestations, qui ont rassemblé des milliers de représentants et de participants de la société civile.

2. Lutte contre l'impunité et promotion du respect des droits de l'homme et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé

57. L'ONU collabore étroitement avec les gouvernements hôtes, qui ont la responsabilité principale d'assurer, sur leur territoire, la protection des fonctionnaires des Nations Unies et de veiller au respect des privilèges et immunités qui leur sont conférés. Elle engage les États Membres à respecter les instruments internationaux applicables. À l'heure actuelle, seuls 95 États sont parties à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et 33 à son protocole facultatif de 2005.

58. À la suite de la promulgation, en janvier 2018, des directives générales relatives à l'enregistrement des décès des membres du personnel dus à des actes de violence, le Département a participé, avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et trois missions de maintien de la paix et sous la direction du Département des opérations de paix, à la création de mécanismes spécialisés visant à garantir que les auteurs d'infractions graves commises contre des soldats de la paix soient traduits en justice.

3. Renforcement des partenariats conclus avec des organisations non gouvernementales

59. La mise en œuvre de la stratégie Saving Lives Together (Sauver des vies ensemble), qui vise à renforcer la coopération en matière de sécurité avec les partenaires d'exécution et les partenaires opérationnels des Nations Unies, est déjà bien engagée dans 16 pays¹¹ de différentes régions du monde. Au cours de la période considérée, le Département s'est efforcé de resserrer ses liens avec ses partenaires dans le cadre de cette stratégie. Cette démarche a notamment inclus des téléconférences régulières avec les points focaux au siège de 150 organisations partenaires, la participation des responsables de la sécurité d'organisations non gouvernementales aux programmes de certification des Nations Unies en matière de sécurité et l'intégration de la stratégie dans la formation à la gestion des crises destinée aux agents habilités.

60. La collaboration mise en place dans le cadre de la stratégie Saving Lives Together a permis de renforcer l'appui fourni aux organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'aide en cas de crise, la réinstallation et l'évacuation médicale de membres du personnel, chaque fois que possible. Un examen interne de la stratégie, réalisé au moyen d'enquêtes menées auprès des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, a notamment mis en lumière la nécessité d'accroître les ressources, de renforcer la mobilisation et d'améliorer l'échange de connaissances dans le but d'assurer une mise en œuvre plus cohérente de la stratégie sur le terrain. Des capacités supplémentaires permettraient en outre de renforcer l'encadrement et d'atteindre le degré de mobilisation nécessaire.

¹¹ L'Afghanistan et le Pakistan dans la région de l'Asie et du Pacifique ; le Cameroun, le Mali, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud en Afrique ; la Colombie dans les Amériques ; l'Iraq, Israël, la Libye, la République arabe syrienne, les Territoires palestiniens occupés et le Yémen au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

IV. Problèmes stratégiques

61. La sécurité est une condition préalable à l'exécution des programmes et des opérations de l'ONU. Ces 10 dernières années, le Département a dû constamment s'efforcer de répondre aux besoins croissants en matière de sécurité et s'adapter à l'évolution des menaces à la sécurité. En collaboration avec les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, il s'est employé à donner aux programmes des Nations Unies davantage de moyens de faire face à des situations de sécurité de plus en plus difficiles. Souvent, ce travail a également permis à d'autres partenaires, aux délégations des États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux gouvernements de mettre en œuvre et d'exécuter leurs propres programmes. Or, la prise de mesures d'adaptation à un environnement changeant très rapidement et à des besoins croissants en matière de sécurité a un coût, mais les fonds affectés à la sécurité n'ont pas augmenté en conséquence.

62. Bien qu'il s'agisse d'un élément essentiel des opérations des Nations Unies, le niveau de priorité accordé à la mobilisation de ressources destinées à l'appui à la sécurité n'a pas encore été rehaussé. Afin de pouvoir répondre aux besoins d'appui et de services spécialisés en matière d'opérations de sécurité, le Département a lancé en 2018 un fonds d'affectation spéciale pour la protection du personnel des Nations Unies et des investissements dans l'ONU. Ce dernier n'a cependant pas encore reçu de contributions des États Membres. Pour permettre à l'ONU de maintenir une présence et d'agir dans un environnement de sécurité de plus en plus difficile, le Département a dû mobiliser toutes ses ressources en matière de sécurité, ce qui a mis en lumière les limites de son mécanisme de financement.

63. Le financement du Département repose sur un mécanisme complexe et à plusieurs niveaux qui a été conçu au début des années 2000. Les dépenses engagées sur le terrain ou directement associées à la fourniture d'un appui opérationnel par le Siège aux bureaux hors Siège sont réparties entre les organisations participantes, tandis que les coûts centraux de gestion et de direction de l'opération sont pris en charge par l'ONU au titre du budget ordinaire et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. De concert avec les organismes couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département est en train d'examiner le mécanisme actuel de financement de la sécurité afin de s'assurer qu'il est viable et souple et qu'il est doté de ressources suffisantes compte tenu de l'évolution des besoins des opérations des Nations Unies.

V. Observations et recommandations

64. Compte tenu du caractère de plus en plus complexe de la sécurité mondiale, la détermination de la communauté internationale à protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire est plus cruciale que jamais. En portant secours aux personnes touchées par les terribles conséquences humanitaires de l'instabilité, le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires sont de plus en plus souvent amenés à travailler dans des zones dangereuses. Ils risquent leur vie et leur bien-être pour s'acquitter des mandats multidimensionnels des Nations Unies, en prêtant secours aux États Membres et en aidant ces derniers à atteindre les objectifs de développement durable.

65. Au cours des 18 derniers mois, 16 membres du personnel des Nations Unies et 32 membres du personnel d'organisations non gouvernementales humanitaires ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en conséquence d'actes de violence. Je suis profondément attristé par ces décès et j'adresse mes sincères condoléances aux familles des victimes. Chaque vie perdue est une perte

de trop. Je condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence visant le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire. L'Organisation reste résolument attachée à faire triompher les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies. Nous devons, pour honorer la mémoire de ces femmes et de ces hommes courageux, persister à aller de l'avant avec courage, à travailler dans des endroits dangereux pour aider les peuples qui souffrent et à bâtir un avenir meilleur pour tous.

66. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies demeurent ma priorité. La hausse du nombre d'enlèvements, d'actes d'intimidation et de harcèlement, d'arrestations et de placements en détention visant le personnel des Nations Unies reste préoccupante. En 2018, 11 membres du personnel, pour la plupart recrutés sur le plan local, ont été enlevés, contre 8 en 2017. L'augmentation notable du nombre de membres du personnel touchés par des atteintes à la sécurité constitue une tendance troublante. Au cours de la période considérée, 49 membres du personnel des Nations Unies sont morts des suites d'incidents liés à la sécurité, dont 21 qui ont péri dans un accident d'avion en mars 2019.

67. L'engagement indéfectible de plus de 50 organisations partenaires au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies est un accomplissement majeur. Avec le Département de la sûreté et de la sécurité, ces organisations ont contribué à l'amélioration continue de la protection du personnel. Le renforcement des politiques et mesures de sécurité et l'efficacité de l'appui en matière de sécurité se sont traduits par une baisse du nombre d'atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies.

68. On constate d'une manière générale que le nombre d'atteintes à la sécurité de ces cinq dernières années est inférieur à la moyenne, mais qu'il est en augmentation constante depuis trois ans, avec un nombre total de cas de 1 533 en 2018, contre 1 473 en 2017. C'est pourquoi il demeure indispensable d'affecter des ressources prévisibles et suffisantes à la sécurité.

69. L'Organisation des Nations Unies réajuste en permanence sa gestion de la sécurité. Le Département de la sûreté et de la sécurité a révisé l'affectation de ses ressources en fonction de mon projet de réforme de la gestion, afin de pouvoir fournir un appui efficace et rationnel, en collaboration avec les partenaires des Nations Unies, et de permettre ainsi l'exécution des programmes des Nations Unies tout en protégeant le personnel. Cependant, la réalisation de cet objectif présente des difficultés sans cesse renouvelées et requiert des ressources adéquates, une certaine souplesse et un examen du mécanisme de financement, qui a atteint ses limites. Par ailleurs, je demande aux États Membres de soutenir le fonds d'affectation spéciale du Département de la sûreté et de la sécurité. Je leur demande également de s'assurer que les dépenses de sécurité font partie intégrante de l'examen du mandat et de la planification des activités y relatives dès les premières étapes, afin de garantir la protection du personnel des Nations Unies.

70. En sus d'une collaboration plus étroite avec les gouvernements hôtes, l'élargissement des partenariats stratégiques avec les organisations régionales et les acteurs non gouvernementaux est essentiel à l'efficacité de la gestion de la sécurité. Il est également indispensable d'engager le dialogue avec les acteurs armés non étatiques pour pouvoir acheminer l'aide humanitaire et les sensibiliser à la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies.

71. Je suis profondément préoccupé par les violations généralisées des principes et règles du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Je tiens à souligner que la responsabilité première de la protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire revient aux gouvernements des pays hôtes et aux parties aux conflits. Les attaques dirigées délibérément contre le personnel des Nations Unies peuvent constituer une violation du droit international humanitaire. J'exhorte les gouvernements hôtes à traduire en justice les auteurs d'infractions visant le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire.

72. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de continuer à apporter un soutien sans réserve au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes						2019 (premier semestre)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Actes de violence ayant entraîné la mort	18	15	23	10	9	11	5
Accidents ayant entraîné la mort	10	15	16	11	13	20	29
Actes de violence ayant fait des blessés	82	65	99	70	70	67	42
Accidents ayant fait des blessés	144	101	130	93	111	114	69
Enlèvements	17	6	21	7	8	11	5
Vols qualifiés	314	530	511	375	402	401	203
Effractions au domicile et cambriolages	345	467	452	421	406	382	150
Violences graves	35	104	81	44	47	41	19
Agressions sexuelles	4	8	12	17	28	10	5
Intimidation et harcèlement	108	295	405	231	316	391	170
Arrestations et placements en détention	138	128	69	102	63	85	36
Total	1 215	1 734	1 819	1 381	1 473	1 533	733

Annexe II

Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019 (premier semestre)</i>
Attaques contre des locaux des Nations Unies	35	56	23	23	17
Attaques contre des véhicules des Nations Unies	155	146	51	89	49
Intrusions dans des locaux des Nations Unies	109	90	150	51	28
Total	299	292	224	163	94

Annexe III

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'atteintes à la sécurité en 2018

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan local	Hommes	Femmes	Nombre de pays	Circonstances des atteintes
Actes de violence ayant entraîné la mort	11	5	6	9	2	9	Conflits armés (3) ; criminalité (8)
Accidents ayant entraîné la mort	20	4	16	17	3	14	Accidents de la route (17, dont 2 impliquant des véhicules officiels des Nations Unies) ; accidents d'avion (1) ; autres accidents (2)
Actes de violence ayant fait des blessés	67	13	54	58	9	18	Conflits armés (4) ; terrorisme (3) ; criminalité (60) ;
Accidents ayant fait des blessés	114	25	89	72	42	31	Accidents de la route (112, dont 27 impliquant des véhicules officiels des Nations Unies) ; autres accidents (2)
Enlèvements ^a	11	3	8	9	2	7	Une personne a été tuée par des preneurs d'otages, tous les autres membres du personnel des Nations Unies ont été libérés.
Vols qualifiés ^b	401	206	195	268	133	70	
Effractions au domicile ^c et cambriolages ^d	382	237	145	255	127	76	
Violences graves ^e	41	11	30	34	7	19	
Agressions sexuelles	10	2	8	2	8	9	
Actes d'intimidation ^f et de harcèlement ^g	391	217	174	240	151	72	
Arrestations et placements en détention ^h	85	4	81	83	2	27	
Total	1 533	727	806	1 053	480		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre une infraction aggravée par le recours à la force ou à la violence physique.

^d Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre une infraction.

^e Infraction commise par quiconque expose de force un membre du personnel à des voies de fait ou à des violences physiques.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou à inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Actions exécutées par des acteurs étatiques.

Annexe IV

Atteintes graves à la sécurité signalées au Département de la sûreté et de la sécurité dont ont été victimes des membres du personnel de partenaires d'exécution des Nations Unies

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2017	2018	2019 (premier semestre)
Actes de violence ayant entraîné la mort	42	32	20
Actes de violence ayant fait des blessés	62	69	50
Enlèvements	84	61	43
Attaques armées contre des locaux	11	21	16
Intrusions dans des locaux	68	59	24
Attaques armées contre des véhicules	114	72	37
Total	381	314	190

Annexe V

Atteintes à la sécurité du personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2017	2018	Mi-2019
Actes de violence ayant entraîné la mort	0	1	0
Accidents ayant entraîné la mort	0	2	0
Actes de violence ayant fait des blessés	5	6	1
Accidents ayant fait des blessés	3	4	0
Enlèvements	0	0	0
Vols qualifiés	10	9	0
Effractions au domicile	0	1	0
Violences graves	56	49	10
Agressions sexuelles	0	0	1
Cambriolages	0	0	0
Actes d'intimidation	102	123	38
Actes de harcèlement	7	5	0
Arrestations et placements en détention	21	3	1
Disparitions	0	2	0
Vols	3	404	189
Incendies criminels	1	4	1
Autres incendies	0	16	6
Conflits armés	13	12	5
Explosions de restes explosifs de guerre	1	3	0
Actes de vandalisme	2	304	121
Accidents de la route	2	32	7
Intrusions dans des locaux des Nations Unies	0	59	10
Autres atteintes	13	135	32
Total	239	1 174	422